



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2023**

Réf : CCAS23\_03

Effectif légal : 13  
Effectif réel : 11

Présents : 10  
Pouvoir : 0  
Absent : 1

Date de la convocation : 19 janvier 2023

**PRÉSENTS** : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER.

**POUVOIRS** : /

**ABSENT** : Caroline DELPHIN

**DÉLIBÉRATION N°03**

**RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'EHPAD LOUIS ARAGON, L'ARS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Les membres du CCAS sont informés qu'il convient de **mettre en place une nouvelle forme de contractualisation appelée Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** entre l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et l'EHPAD Louis Aragon.

Il est rappelé qu'une convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens existe déjà entre la résidence autonomie Elsa Triolet, l'ARS, le Conseil Départemental.

Il est donc proposé d'approuver cette nouvelle forme de contractualisation appelée CPOM entre l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et l'EHPAD Louis Aragon et d'autoriser M le Président à la signer.

---

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la nouvelle forme de contractualisation appelée Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour l'EHPAD Louis Aragon ;
- charge M le Président de sa signature et de toutes les pièces afférentes à cette convention.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

31 JAN. 2023

